



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2022 594

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**DONATION KIJNO - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSIION DE DROITS DE
REPRESENTATION D'UN SPECTACLE A TITRE GRATUIT AVEC LA COMPAGNIE
JUSQU'ICI TOUT VA BIEN**

Considérant que dans le cadre de la valorisation de la donation Ladislas Kijno, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane organise des manifestations de mise en lumière de celle-ci avec des artistes qui s'inscrivent dans une démarche répondant à ses missions visant à diffuser les messages de Kijno d'ouverture au monde, à faire découvrir la culture d'autres pays et des disciplines artistiques variées, pour tous publics,

Considérant que la Compagnie, Jusqu'ici tout va bien, présente les qualités requises pour proposer un spectacle sur les thèmes de la liberté et de l'identité et permettant la découverte du théâtre avec objets habités et acrobaties,

Considérant que dans le cadre de la programmation 2022, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane organisera une manifestation le 17 septembre 2022 dans le cadre des Dimanches de Kijno et proposera au public le spectacle « Mascotte » présenté par La Cie *Jusqu'ici tout va bien*,

Considérant que le projet s'inscrit dans le cadre de « L'Été culturel », manifestation à l'initiative du Ministère de la culture et qu'il est à ce titre financé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1.3 du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de cession de droit de représentation de ce spectacle avec La Cie Jusqu'ici tout va bien dont le siège social est situé à Lomme (59160), 16 rue du Château d'Isenghien, ayant pour objet une représentation du spectacle « Mascotte » le samedi 17 septembre 2022 à la Donation Kijno, à l'antenne de la Communauté d'Agglomération, de Noeux-les-Mines (62290), 138 bis rue Léon Blum, et ce à titre gracieux,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DÉCIDE de signer un contrat de cession de droit de représentation avec **La Cie Jusqu'ici tout va bien** dont le siège social est situé à Lomme (59160) , 16 rue du Château d'Isenghien, ayant pour objet une représentation du spectacle « Mascotte » le samedi 17 septembre 2022 à la Donation Kijno, à l'antenne de la Communauté d'Agglomération, de Noeux-les-Mines (62290), 138 bis rue Léon Blum, et ce à titre gracieux.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le **1.3. SEP. 2022**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **14 SEP. 2022**

Et de la publication le : **14 SEP. 2022**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien